

Monsieur le Directeur Général,

Par un courrier daté du 3 août 2018, vous avez bien voulu informer notre organisation de votre **projet de déflation de 9 postes** (8 à la DCSP et 1 à l'IGPN) actuellement dévolus aux membres du Corps de Conception et de Direction, soulignant que les travaux consécutifs au protocole du 11 avril 2016 pour la revalorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Police Nationale prescrivaient des évolutions en la matière, notamment en offrant davantage de perspectives de postes de plus haute responsabilité pour le Corps de Commandement comme pour le Corps de Conception et de Direction.

Notre organisation, pourtant signataire de ce protocole, tient à **vous faire part de sa surprise et même de sa consternation quant à la méthode ainsi retenue** qui laisse à penser, à travers un listing très précis des postes concernés par cette déflation, que plus aucun argumentaire ne peut être porté à votre connaissance et que les conclusions sont déjà actées avant même que ce sujet, pourtant sensible sur le fond, ait été sérieusement abordé et négocié. Ce n'était pourtant pas, jusqu'à présent, notre manière d'aborder le dialogue social avec vos services comme avec vous-même. Il est vrai qu'en la matière, et sur cette thématique en particulier, la Direction Centrale de la Sécurité Publique semble avoir depuis longtemps choisi le passage en force, méthode que nous ne pouvons que déplorer fortement.

En effet, après avoir constaté qu'elle se heurtait à l'opposition totale de l'ensemble de la parité syndicale du CCD, venue d'ailleurs rencontrer Pascal LALLE lui-même en délégation commune en 2017, cette direction refusait de nous fournir le moindre argument technique lié aux motifs ayant présidé aux choix arbitraires des postes concernés par une éventuelle déflation. Ainsi, depuis plus d'un an, cette direction, pourtant majeure, a préféré ne pas aborder à un quelconque moment, pas même lors des CAP que vous présidiez, ce sujet avec nos représentants, se réfugiant *in fine* derrière l'argument de la vacance prolongée ou récurrente de certains postes et de la supposée urgence, d'ailleurs toute relative, à les pourvoir.

En outre, la méthode utilisée d'un courrier commun aux organisations syndicales représentatives du corps des officiers et du corps des commissaires ne peut que conduire à une négociation biaisée puisque déjà les syndicats d'officiers semblent pavoiser à l'occasion d'écrits récents et risquent de se montrer particulièrement véhéments si ce funeste choix ne s'avérait pas confirmé dans les mois à venir.

Pourtant, à bien y regarder, **la liste des postes retenus peut paraître assez ubuesque.**

Tout d'abord, l'un des postes de cette liste, celui de chef de la circonscription de Montceau-les-Mines est actuellement occupé par un de nos collègues de la 67^{ème} promotion, affecté depuis le 1^{er} septembre 2017 et ayant une obligation statutaire d'y faire au minimum un an de plus, voire quelques années supplémentaires si tel était son choix.

Les circonscriptions de Bruay-la-Buissière et de Saintes ne peuvent, quant à elles, être considérées comme durablement vacantes puisque les commissaires qui les occupaient n'ont quitté, il y a quelques jours à peine, leur poste respectif qu'à la faveur de la dernière CAP qui s'est tenue le 25 juin 2018. Si des délais importants pour trouver un successeur risquent de se faire jour dans les mois qui viennent, cela sera dû d'abord au calendrier des élections professionnelles qui a conduit à annuler la CAP de fin d'année et ensuite à la date de choix des postes de la 69^{ème} promotion prévue en mars prochain, ces affectations étant depuis des décennies traditionnellement dévolues à des jeunes commissaires y faisant leurs premières armes.

Concernant les circonscriptions de Saint-Priest (au demeurant nomenclaturée en « C »), d'Épernay et surtout d'Hagondange, il existe des candidats potentiels pour ces postes au sein de la 69^{ème} promotion de commissaires de police dont les choix de postes s'opéreront en mars 2019. La DCSP ne peut l'ignorer mais cherche à tout prix à ne pas confier ces postes à nos jeunes collègues parce que des engagements opaques ont été pris avec certains syndicats du Corps de Commandement, soit à la faveur de certaines réformes territoriales locales soit directement par la centrale.

Plus globalement, le choix d'une déflation de 8 postes relevant de la DCSP dont 7 identifiés comme des postes de première affectation, de niveau A ou B, ne peut que susciter un trouble important chez nos collègues commissaires stagiaires en formation initiale de la 69^{ème} promotion. En effet, cette **promotion de 70 commissaires risque fort de ne pas disposer de suffisamment de postes de sortie d'école**. Il n'y aura qu'une seule CAP de mutation le 14 février 2019 avant la détermination de la liste. Or, seuls 19 postes de niveau de sortie d'école sont actuellement identifiés comme vacants si l'on intègre la déflation envisagée par votre courrier du 3 août dernier.

Faudra-t-il alors, pour permettre au Corps de Commandement de disposer à tout prix de toujours plus de chefs de CSP, prendre le risque de confier à des commissaires sortis d'école, des postes de niveau C, correspondant donc à une certaine ancienneté administrative et une expérience professionnelle avérée, et les placer potentiellement en situation professionnelle délicate ?

Tous les travaux sur les parcours de carrière menés au cours de ces dernières années, comme les préconisations en matière de lutte contre les RPS, semblaient pourtant jusqu'à présent privilégier le contraire et nous sommes totalement opposés à ce changement soudain.

Enfin, au moment où, sous l'impulsion de la DRCPN, a été enfin lancé le toilettage majeur de la nomenclature de tous les postes du CCD, corollaire indispensable à la mise en place du repyramidage de notre corps (prévu en 2022 à 40 % de commissaires, 40 % de commissaires divisionnaires et 20 % de commissaires généraux à la suite du protocole du 11 avril 2016), il apparaît totalement incohérent de décider de déflations de postes opérationnels avant la conclusion de ces travaux.

Faut-il rappeler qu'à la différence d'autres corps, le nôtre a déjà atteint son niveau cible en matière de déflation (1 800 postes budgétaires) et qu'il n'est ni urgent ni opportun en conséquence de supprimer encore des postes pour passer en dessous de ce volume qui est d'ailleurs souvent considéré au gré des commandes ministérielles comme trop faible par nos plus hautes autorités.

En conséquence, Monsieur le Directeur Général, **notre organisation syndicale souhaite s'entretenir spécifiquement de cette question avec vous le plus rapidement possible** afin de développer notre argumentaire technique en la matière et tenter de stopper cette forme de « fuite en avant » d'une Direction Centrale où la gestion RH semble particulièrement illisible et erratique.

Nous tenons également à ce que soient impérativement finalisés avant la fin de l'année les travaux sur la révision des nomenclatures, seuls à même d'offrir une vision complète des volumes de postes indispensables pour assurer une pérennité des sorties d'école, à travers un nombre de postes, nomenclaturés A ou B, sanctuarisés.

Ces travaux ne peuvent d'ailleurs aboutir que si nous pouvons disposer des données techniques et des classements liés à l'activité des services et circonscriptions de la DCSP. Or, le dialogue syndical est actuellement bloqué par le refus manifeste de cette direction de nous les transmettre sans que nous puissions en identifier les raisons avouables. Nous vous demandons donc de donner les instructions nécessaires pour lever ce blocage d'un autre temps et nous permettre d'œuvrer pour le bénéfice de tous les commissaires de police dans le cadre d'un véritable dialogue social moderne et à la hauteur des enjeux.

Il serait également particulièrement opportun que, pour toutes les directions, nous puissions avoir une vision exhaustive des postes créés et de ceux déflatés au cours de ces dernières années.

Il nous semble que notre corps n'a déjà que trop souvent subi, en directions spécialisées comme en directions généralistes, la création de postes plutôt technocratiques au détriment de postes opérationnels.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir l'assurance, Monsieur le Directeur Général, de notre haute considération.

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP
Jean-Paul MEGRET et **Mickaël TREHEN**,
Secrétaires Nationaux